

**Par SDÉ seulement**

Le 25 avril 2023

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Place Victoria  
800, rue du Square-Victoria  
41<sup>e</sup> étage, bureau 4125  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
800, boulevard de Maisonneuve Est  
11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : (514) 289-2211, poste 3563  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation du contrat d'approvisionnement en électricité  
dans le réseau autonome d'Opitciwan  
Votre dossier : R-4221-2023  
Notre dossier : LTG07154

---

Chère consœur,

Selon la décision procédurale D-2023-032 rendue dans le dossier mentionné en rubrique, les personnes intéressées pouvaient soumettre des commentaires au plus tard le 21 avril 2023 à midi.

Comme aucun commentaire n'a été déposé dans le présent dossier et qu'aucun intéressé n'a demandé le report de la date limite pour le dépôt d'observations, la prochaine étape prévue à l'avis, soit les réponses du Distributeur aux observations écrites des intéressés, est sans objet.

Le Distributeur demande respectueusement à la Régie de prendre en délibéré ce dossier.

En effet, à moins que la Régie ait d'autres questions pour le Distributeur, auxquelles il sera évidemment disposé à répondre dans les meilleurs délais, le Distributeur considère que le dossier est complet et que la preuve documentaire déposée au soutien de la demande d'autorisation contient tous les renseignements exigés par les dispositions réglementaires applicables.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Simon Turmel*

**SIMON TURMEL**, avocat

ST/gm